



Véhicule acheté aux USA

Par Suburban

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion récent en provenance des USA et celui-ci est arrivé endommagé.

En effet, la société française chargée de l'homologation ayant reçu hier ce véhicule, m'a aussitôt fait parvenir un ensemble de photos montrant de multiples rayures sur la carrosserie, rayures qui n'y étaient pas lors de l'expertise réalisée aux USA (photos à l'appui).

Suis-je obligé de l'accepter ainsi ou bien ai-je des recours possibles auprès de l'importateur qui est aux USA? et/ou des transporteurs maritime et terrestre?

Qui doit déposer ce recours, l'importateur ou bien moi?

Pour info, il y a eu un premier transport terrestre de l'état d'Arkansas au port de Houston en Floride, puis maritime jusqu'à Rotterdam et enfin un second transport terrestre jusqu'en région parisienne.

Que faire si l'importateur ne veut rien savoir?

Je vous remercie pour vos éclaircissements

Cordialement à tous.

Par Henriri

Hello !

Il faudrait déterminer quelle de ces trois sociétés a livré à la suivante le véhicule dans un état différent de celui dans lequel elle l'a pris en charge. C'est cette société qui est responsable des rayures et contre laquelle il faut voir comment tenter une action.

Or j'imagine que ce n'est pas la société française chargée de l'homologation.

A+

Par Suburban

Merci pour votre réponse.

A l'heure où je saisis ces lignes, je n'ai pas encore les photos qui sont normalement prises à chaque étape du transport, ce qui déterminera chronologiquement à qui incombe la responsabilité.

Pour information, le véhicule est déjà entièrement réglé (c'est malheureusement la procédure normale lorsqu'on importe une voiture à titre individuel) ce qui je pense, me laisse peu de marge de manoeuvre.

Par Henriri

(suite)

En ce qui concerne les dégâts subis par le véhicule à tel ou tel moment de son acheminement votre marge de manoeuvre dépendra des clauses de votre contrat(s) d'achat de ce véhicule et effectivement des photos prises à chaque étape de transport d'ailleurs probablement prévues à cet effet... et non de votre éventuelle envie de différer la fin

de votre règlement (en guise de moyen de pression ?) si votre achat n'était pas déjà totalement réglé.

A+

Par morobar

Bjr,

Ce qui importe est la nature des réserves que vous avez souscrites à la livraison.

C'est en effet auprès du dernier transporteur que vous devez effectuer votre réclamation.